

## **Economie sociale et solidaire et financement rural alternatif : le cas des Associations de Base de Cotisations et de Prêts (ABCP) en Haïti?**

Bénédictine PAUL<sup>ab</sup>, Lionel FLEURISTIN<sup>c</sup>, Oumar DIALLO<sup>a</sup>, et Dieudonné EUGENE<sup>c</sup>

<sup>a</sup>Membre du CREGED, Université Quisqueya, Haïti

<sup>b</sup>Membre associé de l'UMR ART-Dev, Université de Montpellier, France

<sup>c</sup>Membre du KNFP, Haïti

E-mail de correspondance : [benedicque.paul@univ.edu.ht](mailto:benedicque.paul@univ.edu.ht)

### Résumé

En Haïti, malgré l'expansion des services bancaires et le développement rapide de la microfinance (Paul, Daméus et Fleuristin, 2012), le milieu rural reste marginalisé en termes de financement. Privilégiant les activités commerciales, le système financier formel offre essentiellement les services d'épargne et de transfert dans les zones rurales où l'activité agricole est prédominante. C'est en réponse à cette situation que les paysans ont mis en place des mécanismes financiers alternatifs ayant abouti à nouveau circuit de l'argent. Nous avons analysé ces organisations d'économie sociale et solidaire à la lumière des apports de l'économie institutionnelle. Le fonctionnement de ces organisations confirme leur capacité d'accumulation financière et de régulation institutionnelle plus efficace que le système officiel. Dès lors, même les actifs accumulés ne sont pas des biens communs au sens propre du terme, l'analyse institutionnelle d'Elinor Ostrom permet bien de les caractériser.

## **Introduction**

Malgré le développement récent de la microfinance (Paul, Daméus et Fleuristin, 2012), en réponse à la faiblesse du financement bancaire de l'économie (Paul, 2011) en particulier dans le milieu rural, le financement rural demeure très limité en Haïti. Comme les banques, les organisations de microfinance privilégient les activités commerciales, alors que l'agriculture demeure la principale activité économique et le principal pourvoyeur d'emplois en milieu rural où vit près de la moitié de la population. (IHSI, 2015). Selon l'enquête mondiale FINDEX parue en 2011, seulement 5% des bas revenus ont déclaré obtenu un prêt d'un établissement financier formel.

Devant ce refus du marché financier de financer le milieu rural, plusieurs initiatives rurales sont apparues et leur développement sur les vingt dernières années a permis de créer ce qu'il convient d'appeler un « nouveau circuit de l'argent ». Cette démarche de financement communautaire constitue une innovation de l'économie sociale et solidaire pourtant non encore étudiée dans le cas d'Haïti. Qu'est-ce qui caractérise ce nouveau circuit de l'argent ? Dans quelle mesure cette innovation financière constitue-t-elle une alternative pertinente au problème de financement rural ? Dans cet article, après avoir présenté la synthèse de l'histoire récente des tentatives de financement rural en Haïti, nous décrivons le caractère innovant de cette initiative que les porteurs organisés en Associations de Base de Cotisations et de Prêts (ABCP) disent avoir créé avant de mettre en évidence les limites qu'elle comporte.

Nous mobilisons les apports de l'économie institutionnelle pour appréhender cette démarche collective de réponse aux contraintes financières. Ces contraintes au niveau rural n'ont été efficacement adressées ni par l'Etat ni par le marché financier. L'innovation financière portée par les ABCP, en particulier dans le cadre des mutuelles de solidarité, se distingue de la microfinance qui mobilise essentiellement la solidarité dans un objectif de financiarisation des liens sociaux (Paul, Garrabé et Daméus, 2011) dans un objectif de remboursement, dans un contexte institutionnellement lacunaire.

A partir du cas des mutuelles de solidarité (MUSO), une forme particulière d'ABCP, étudié à partir d'interviews menés auprès des responsables et de quelques membres, nous essayons de mettre en évidence la voie institutionnelle empruntée par ces organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) pour leur fonctionnement et leur pérennité dans le milieu rural haïtien, contrairement à beaucoup d'initiatives publiques antérieures non réussies. L'hypothèse étant, dans la suite de Garrabé (2007), Demoustier et Colletis (2012), et Paul, Poncet et Vallade (2014), que ces OESS savent produire leurs propres institutions, dans un contexte institutionnellement déficitaire et que ces mécanismes institutionnels collectivement élaborés sont plus efficaces que les institutions officielles en matière de fourniture de services financiers adaptés aux besoins des populations rurales. Dès lors, la théorie de la gestion des « biens communs » d'Ostrom (1990, 2010) apparaît comme un cadre théorique qui pourrait être appliqué à l'analyse de cette forme alternative de financement rural. Toutefois le stock de capital financier généré ne correspond pas à un bien commun tel que défini par Ostrom (Ostrom, 2010), même si le processus institutionnel décrit par l'auteur correspond bien à la démarche de gestion des communs.

### **1. Le financement rural en Haïti**

Nous entendons par financement rural les mécanismes de financement pour les différentes activités économiques et sociales pratiquées dans le milieu rural. Cette catégorie du financement de l'économie est généralement abordée à travers le crédit rural. Selon Doligez et Gentil (2000), le crédit rural va au-delà du crédit agricole, dans la mesure où les agriculteurs sont généralement pluriactifs et que si on leur laisse la liberté de choix, ils préfèrent souvent le financement d'activités non agricoles comme le commerce, la transformation de produits, l'achat de services, les dépenses d'habitat, ou encore des dépenses sociales. Dans le cas d'Haïti, la tertiarisation généralisée et informelle de l'économie oblige de ne pas être dogmatique en matière de crédit rural, même si, pour des raisons de sécurité alimentaire, une attention particulière doit être accordée au crédit agricole.

En effet, même si l'agriculture demeure la principale activité économique pratiquée dans le milieu rural haïtien (54.8% des actifs nationaux y travaillent selon l'institut haïtien de statistique et d'informatique, IHSI, 2010), et un financement rural qui n'est pas à dominance agricole cours le risque de fragiliser le milieu rural, renforcer la tertiarisation et la paupérisation de la majorité de la population. Cependant, compte tenu de l'échec de l'Etat à fournir les services publics à la population, en particulier à celle vivant en milieu rural, beaucoup de ménages ruraux se voient obligés de recourir à l'achat de services marchands dont les prix sont souvent totalement déconnectés de potentiel économique local.

Ainsi, même avec l'intention d'appuyer une démarche productive locale, dans une logique de réduction de la dépendance de ce milieu à l'assistanat (Paul, 2012b), le financement rural doit être doté d'un minimum de flexibilité et d'adaptation. Pourtant, les mécanismes financiers existant en particulier en Haïti ne répondent pas aux besoins financiers du milieu rural (Paul, 2016). C'est dans ce contexte de déconnexion du financement rural public et de marché que s'est développé le nouveau circuit rural de l'argent traité dans cet article.

### 1. Financement rural public en Haïti

Plusieurs études sur le financement de l'économie haïtienne ont montré que les impacts des interventions de l'Etat ont été pour le mieux mitigés. Simon Fass (1988), dans *Political Economy in Haiti : The Drama of Survival*, décrit un tableau sombre de l'histoire des interventions étatiques dans le milieu rural haïtien. Pour lui, de 1804 à 1986, aucun gouvernement dans l'histoire nationale n'a fait quelque chose de significatif pour améliorer la situation des paysans (Fass, 1988). Après le départ des occupants américains qui misaient sur l'agriculture industrielle - quitte à exproprier de nombreux paysans -, l'Etat haïtien a créé plusieurs organismes de financement agricole et rural. Tous ont connu la même fin. En 1952, l'Etat a créé l'Institut Haïtien de Crédit Agricole (IHCAI) qui a cessé de fonctionner en 1959, pour laisser la place à deux autres organisations étatiques : le Bureau de Crédit Agricole (BCA) créé en 1959, et l'Institut de Développement Agricole et Industriel (IDAI) créé 1961 restructuré en Bureau National

de Développement Agricole et Industriel (BNDAI) en 1984, avant de cesser de fonctionner vers la fin des années 1980.

Devant l'inefficacité de l'Etat, les organisations de Bretton Woods ont imposé des mesures néolibérales drastiques dans le cadre de programmes d'ajustement structurel. Un aspect particulier de ces programmes a été la libéralisation financière ayant débouché sur une extension du marché financier. Mais ce développement financier s'est réalisé au profit d'une économie de rente (Fass, 1988 ; Jean, 2016).

Dans cette mouvance, vers les années 1990, le rôle du BCA est devenu théorique, puisqu'il a été transformé en un grossiste des organisations financières généralement de type coopératives vers les années 2002. Jusqu'à présent, le projet de création d'une Banque Haïtienne de Crédit Rural (BHCR) reste encore un grand rêve de l'Etat, et le milieu rural est resté sans aucun organisme de financement officiel dédié.

## 2. Financement rural de marché en Haïti

En alternative à l'Etat, le marché financier apparaît comme principal acteur du financement rural, notamment lorsqu'au nom de l'inclusion financière, un ensemble de services financiers décentralisés s'est développé dans le pays. Pourtant, le système financier formel constitué des banques et des organisations de microfinance y compris les coopératives financières, n'a pas non plus été effectif en matière de financement rural.

### 2.1. Financement bancaire

Le développement de la finance bancaire en Haïti s'est opéré en grande partie durant la dictature des Duvalier, sur fond de financement très concentré d'un petit groupe d'entrepreneurs ayant accepté de partager la rente avec l'élite politique. La structuration de la banque centrale comme organe régulateur n'a pas pour autant réussi à porter les banques à jouer le rôle de financeur de l'économie. Au contraire, elle s'est transformée elle-même en structure de centralisation de l'argent. Avec des taux de réserves obligatoires frôlant les 50% des dépôts, la banque centrale semble organiser la surliquidité du système bancaire haïtien qu'elle relate régulièrement dans ses rapports

annuels.

Dans ce contexte de finance bancaire centralisée, les efforts d'ouvrir des succursales en province et la création de filiales de microfinance touchant le milieu rural n'ont pas réellement permis de juguler le problème du financement rural. Au contraire, comme l'affirme l'ancien gouverneur de la banque centrale, l'économiste Fritz Alphonse Jean (2016), les succursales des banques en province sont en réalité des guichets d'épargne. A l'échelle nationale, la finance bancaire demeure très inégalement distribuée au profit de la capitale, contrairement au déploiement territorial des banques. Malgré le développement du système financier en Haïti, moins de 1% du total des crédits alloués à l'économie par le système bancaire privé haïtien a été dédié aux activités de l'agriculture (Binette, 2013). Dès lors, l'expansion de la microfinance a-t-elle constitué une solution au financement rural ? Les investigations menées à ce jour sur la microfinance haïtienne ont montré qu'elle a réussi à financiariser l'épargne et les liens sociaux (Paul, 2011). Cependant, les besoins de financement du milieu rural restent entiers.

## 2.2. Financement microfinancier

Les organisations de microfinance (OMF) qui se sont développées en Haïti, en particulier depuis le dé plafonnement des taux d'intérêt en 1995, ont eu pour objectif, comme dans beaucoup d'autres pays, de démocratiser l'accès aux services financiers (épargne, crédit, transferts, change, etc.). En Haïti, la microfinance a dans une certaine mesure réalisé un début d'inclusion financière, notamment dans le milieu rural où initialement les banques n'allaient pas. Bien entendu, les banques ont suivi les OMF en créant presque chacune une filiale ou une unité microfinancière.

La démarche d'inclusion financière en milieu rural à travers la microfinance haïtienne ne correspond pas à une résolution du problème de financement. Les conditions de prêts pratiquées par la microfinance (courts délai et durée de remboursement, entre autres) ne permettent pas d'utiliser les microcrédits dans des activités agricoles, sauf dans le cas où, au sein de la famille, l'activité agricole se fait parallèlement à une activité commerciale. Dans ce cas, le prêt est demandé pour le petit commerce mais une partie est utilisée pour

les activités courantes de l'agriculture et parfois pour la consommation vu la fongibilité du crédit au niveau des ménages.

Non seulement la microfinance ne touche l'agriculture, la principale activité économique du milieu rural, que de manière détournée, elle tend à subir la dynamique de centralisation de la banque centrale de la même manière que les banques en matière de normes prudentielles et de réserves obligatoires (en particulier pour les caisses populaires). Bien entendu, le caractère court-termiste des dépôts dans l'ensemble du système financier constitue également un handicap à la mobilisation de l'épargne accumulée.

Au final, le système financier formel s'est construit en déconnexion avec les réalités économiques locales haïtiennes et les besoins de financement du milieu rural. Les efforts développés récemment n'ont pas encore montré un réel effet de retour de tendance. Parmi ces initiatives, il y a l'apport de crédit agricole encouragé en 2012 dans le cadre du projet de Système de Financement et d'Assurance Agricole en Haïti (SYFAAH) par l'agence canadienne de développement international et le gouvernement haïtien. Dans le secteur public, depuis trois ans un programme d'incitation à l'agribusiness est porté par le ministère de l'agriculture. Cependant, le plan d'investissement dans lequel il s'insère résume le financement rural au crédit agricole et ne prend pas en compte les différents besoins financiers ruraux.

De même, les tentatives de crédit agricole lancées par quelques banques commerciales haïtiennes visent en priorité des entreprises commerciales intervenant en amont (intrants) ou en aval (commercialisation) de l'agriculture. Leur effet demeure encore limité tant sur l'agriculture que sur le milieu rural dans son ensemble.

C'est dans ce contexte d'inefficacité des mécanismes formels de financement rural qu'ont pris naissance certaines initiatives financières solidaires considérées comme informelles pourtant relativement bien organisées.

## **2. Efficacité des mécanismes de financement alternatif : le cas des ABCP**

La théorie institutionnelle d'Elinor Ostrom prévoit un recours à l'auto-organisation et à l'auto-gestion des ressources communes (ici l'épargne collective) par les acteurs eux-mêmes (c'est-à-dire les épargnants), face à l'échec du marché et de l'intervention publique. Dans le cas qui nous concerne ici, les OESS constituées expressément pour répondre à cet échec du financement de l'économie rurale, constituent un arrangement institutionnel alternatif et particulièrement efficace (en termes de réponse aux besoins de crédit) et efficient (en termes de coûts de fonctionnement et de régulation).

### **2.1. Les ABCP dans le financement informel haïtien**

Le financement informel a été défini par Mohamed El Abadimi, par opposition au système de financement officiel. Pour lui, « toute opération d'emprunt, de prêt, ou de constitution d'épargne qui se réalise en dehors des circuits officiels peut être considérée comme informelle, quelle que soit son importance ou le domaine d'activité où elle se déroule » (El Abdaimi, 1989). Ce type d'opération financière effectuée dans des circuits non-officiels prend plusieurs formes selon les pays. Mais les formes les plus institutionnalisées et socialement ancrées sont fondées sur la solidarité, la proximité et le partage de besoins mais aussi de valeurs communes.

Ces formes de finance solidaires ont existé depuis très longtemps en Haïti sous le nom de *sang, sòl ou sabotay*, un type d'association rotative de crédit. Ce type d'organisations a le mérite, selon Mats Lundahl (2010), de servir de lieu d'accumulation de capital social mais il faillit à créer un fondement propice au développement d'accumulation de richesse dans le cadre d'une démarche entrepreneuriale collective.

Les ABCP, en revanche, sont justement constituées à partir de réseau social leur garantissant une structure organisationnelle pérenne. Avec le temps, elles se sont confortées tant en termes d'importance des actifs qu'en termes numériques. Elles se positionnent définitivement comme des organisations de l'économie sociale et solidaire susceptibles d'apporter une certaine réponse au problème de financement rural.



## **2.2. Présentation des ABCP**

### 2.2.1. Origine des ABCP

Les Associations de Base de Cotisation et de Prêts dit ABCP se présentent comme un versant francophone des *Saving Groups*. C'est une innovation financière promue et entretenue par le Conseil national pour le financement populaire (KNFP, pour son sigle en Créole Haïtien) et d'autres acteurs de la finance solidaire. Elles sont des formes évoluées des Tontines africaines dont elles tirent leur philosophie de fonctionnement fondée sur les principes de l'économie solidaire sauf qu'elles ne fonctionnent presque pas comme les tontines Africaines. Jusqu'à maintenant, un ensemble de discussions est mené pour analyser le statut légal de ces associations. L'activité principale est la cotisation et le prêt. Le terme épargne n'est pas utilisé dans leur vocabulaire, car il est réservé au système financier traditionnel. Les cotisations sont exclusivement utilisées pour des prêts, ici aussi un terme préféré à celui de crédit qui est réservé au marché financier et fait l'objet de régulation.

Les ABCP existent sous différentes formes dont quatre sont identifiées en Haïti : les mutuelles de solidarité (MUSO), les banques communautaires (BC), les banques villageoises (BV) et les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Il faut noter que certaines OMF ont recours à ces structures comme une stratégie de distribution du crédit pour réduire les coûts et non comme une logique et un effort de structuration du milieu. On rencontre cet état de fait surtout au niveau de certaines banques villageoises où les membres ne cotisent même pas. Ces « groupes » disparaissent généralement en l'absence d'offre de crédit pour laquelle ils ont été constitués.

### 2.2.2. Les ABCP en chiffres

Les données nationales collectées progressivement par le KNFP confirment l'existence de 4 formes d'ABCP jusqu'en décembre 2015. Chacune des formes bénéficie de la promotion d'organismes d'appui différents. Le tableau 1 suivant présente les organismes promoteurs pour chacune des formes. Le KNFP promeut principalement les MUSO à travers une trentaine de membres et partenaires. Il apporte un accompagnement technique dans le montage et la supervision des structures pour ce type d'ABCP.

**Tableau 1. Répartition des ABCP par organismes promoteurs en Haïti**

<b>Formes d'ABCP</b>	<b>Principaux Organismes promoteurs en Haïti</b>
MUSO	KNFP, KOFIP, TK, MPGM
BC et BV	KNFP, FINCA, ACLAM
AVEC	CARE, MERCY CORPS, Action Contre la Faim, Catholic Relief Services

Source : KNFP, 2016.

Au total, le nombre des ABCP répertorié se chiffre à 7119 au 31 décembre 2015. Le tableau 2 suivant en présente la répartition par type. Contrairement à la microfinance, ces chiffres montrent clairement qu'il n'y a pas de discrimination réelle fondée sur le genre. Au contraire, tous les profils sociaux (hommes, femmes, artisans, commerçants, agriculteurs, et même des handicapés) accèdent peuvent en bénéficier. Ainsi, l'efficacité de ce mécanisme de financement répond mieux que le système financier traditionnel aux besoins du milieu rural.

**Tableau 2. Répartition des ABCP par type**

T y p e ABCP	Nbre de groupes	Nbre de femmes	N b r e d'homme s	Total des membres	% Femmes	S o l d e cotisation récupérable	S o l d e caisse de secours
MUSO	3150	50246	21544	71790	70	355,000,000	24,300,000
BC/BV	2874	32384	3598	35984	90		
AVEC	1095	24754	6188	30942	80	46,500,000	
Total	7,119	107,384	31,330	138,716	77,5	401,500,000	

Source : KNFP, 2016

### 2.2.3. Mode de fonctionnement des ABCP

Les ABCP, quelle que soit la forme, ont des caractéristiques semblables. Ce sont des organisations de l'économie sociale et solidaire de type informel dont l'action est fondée sur la proximité géographique, sociale et économique. Ce sont des associations ayant des valeurs à la fois proches de celles des coopératives et de celles de la finance solidaire.

Les ABCP sont constituées de 15 à 50 membres. Ils se réunissent régulièrement, sur une base hebdomadaire, mensuelle ou bimensuelle pour cotiser, prêter-emprunter, et exercer la solidarité. Elles constituent un espace de socialisation mais aussi d'éducation financière importante. Cette dernière utilité est importante dans leur stratégie de pérennité, grâce à la discipline financière garantissant les capacités de remboursement des prêts. Dès lors, il se produit dans ces OESS ce que Paul (2011) appelle la médiatisation institutionnelle, c'est-à-dire l'assimilation du capital institutionnel produit au sein de ces organisations.

Il se pratique deux types de cotisations dans les ABCP : les cotisations dites récupérables (accumulée dans une caisse verte, et ayant déjà atteint près de 400 millions de gourdes) qui peuvent être réclamées par des membres souhaitant quitter le groupe, les cotisations irrécupérables (accumulée dans une caisse rouge, ou caisse de solidarité) qui alimentent un fonds constitué pour venir en aide à tout membre frappé par un coup dur ou une dépense sociale importante tel un mariage). Ce deuxième type de cotisation représente un véritable instrument permettant l'exercice concret de la solidarité financière).

L'objet des prêts est très variable et est qualifié d'ouvert ou souple. Les activités économiques exercées par les membres et la période de l'année en déterminent l'affectation. Pendant la saison agricole, les intrants et la main d'œuvre sont des objets fréquents. Les mutuelles où les femmes sont dominantes, accusent un portefeuille plus conséquent pour le commerce. On retrouve aussi des mutuelles d'agents vétérinaires, d'artistes, d'handicapés, etc. Les prêts à la consommation sont aussi accordés. La confiance basée sur la connaissance préalable du membre et la proximité permet à la

MUSO de fonctionner dans un cadre d'information asymétrique, ce qui mitige certains risques. Les taux de recouvrement dépassent les 95%.

#### 2.2.4. Profil des membres des ABCP

Les membres des ABCP vivent surtout en milieu rural mais après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, on assiste à un développement de ces structures dans certains quartiers populaires de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Dans les zones rurales, le membership est surtout composé de femmes paysannes pauvres et à revenu moyen à plus de 75%. Les hommes sont des petits paysans pauvres et moyens. Ces derniers ont rejoint les ABCP plus récemment. On retrouve des ABCP mixtes ou composés de membres d'un seul sexe.

Au final, sans être un mécanisme parfait ni représenter une panacée, les ABCP se présentent comme une alternative sérieuse dans le financement rural dans un pays pauvre comme Haïti, un pays caractérisé par un marché financier privilégiant le réseau relationnel or le capital social présente des caractéristiques limitées dans le milieu rural.

### **3. Innovations apportées par les ABCP**

Les innovations apportées ABCP sont considérables. Cependant, elles présentent également des limites qui ne doivent pas être minimisées.

#### 3.1. Forces des ABCP

Comme innovations, les ABCP ont mis en place un circuit rural de l'argent qui n'est pas tiré vers la région métropolitaine à travers le processus centralisateur de la banque centrale. Bien qu'elles tendent à pénétrer le milieu péri-urbain de Port-au-Prince, les ABCP parviennent à se maintenir à l'écart du système financier officiel rendu. Dans le circuit financier créé, l'argent du village reste au village, contrairement au système financier formel qui va jusqu'à placer l'argent collecté à l'étranger.

Les ABCP élargissent et renforcent le réseau social des membres en leur permettant d'accéder à des crédits de montants plus élevés. Cet aspect constitue un avantage

important par rapport à la microfinance qui offre des microcrédits. Dans le cas de la microfinance, les groupes ou banques villageois sont couramment utilisés dans la méthodologie de prêt pour mieux distribuer le crédit. Mais dans le cas des ABCP, le groupe est constitué comme organisation de l'économie sociale et solidaire en tant que tel et permet une autogestion des finances collectées.

Dans les ABCP, il se produit la constitution d'un collatéral collectif à travers les cotisations irrécupérables. Ce stock de capital financier constitue la garantie nécessaire à rembourser en cas de défaillance. De ce fait, les ABCP sont protégées contre la faillite pouvant être due à des non-remboursements. En fait, une telle faillite n'est sensée provenir que d'une entente entre les membres eux-mêmes.

De même, par l'accumulation de règles (donc de capital institutionnel, voir Paul, Poncet et Vallade, 2014) et leur mise en application, les ABCP gèrent les conflits potentiels ordinairement liés à un réseau élargi et diversifié. De ce fait, les ABCP s'autorégulent et se dotent des instruments nécessaires au maintien d'un climat social interne stable. A ce titre, même les cotisations accumulées ne représentent pas des biens communs au sens propre du terme, elles représentent une ressource en pool commun dont la gestion est assurée par l'auto-gouvernance interne comme prévue par la théorie institutionnelle d'Ostrom. Le fonctionnement solidaire des ABCP s'apparente bien à une forme de coopération sans *enforcement* externe.

Une autre innovation des ABCP est managériale, il s'agit de porter le demandeur de crédit à raisonner sur l'opportunité de crédit et de son utilisation dans telle ou telle activité. Cet appui technique et managérial adossé au crédit au sein des ABCP n'existe pas généralement dans les autres formes de financement informel. Dans les organismes formels de crédit, ce genre d'appui est considéré comme étant trop coûteux et peu productif. Pourtant, ce faisant, les ABCP créent les conditions de remboursement des prêts (Paul, 2014).

Il y a clairement la manifestation d'un certain volontarisme institutionnel dans les ABCP.

Ce volontarisme fondé sur la production de règles pour réguler son propre système, en absence de régulation officielle, permet une accumulation de capital institutionnel qui pallie les lacunes institutionnelles courantes dans le pays (Paul, 2012a). Par leur origine, leur ancrage mais aussi leur volonté de desservir les besoins du milieu rural, les ABCP constituent une réponse collective plus efficace que les mécanismes mis en place dans le système financier classique.

Enfin, et surtout, il y a l'innovation purement solidaire dont la forme typique se trouve dans les mutuelles. Il s'agit de la caisse rouge qui contient les cotisations irrécupérables. Non seulement cette pratique constitue un apprentissage à l'exercice de la solidarité financière, mais aussi une alternative à l'absence de protection sociale dans le pays. Les habitants des milieux ruraux haïtiens sont les très exposés aux risques divers, pourtant ils ne peuvent se payer une police d'assurance. Dès lors, la caisse rouge constitue un fonds social rural inédit dont la création ne vient d'aucune instance extérieure, à part les conseils des organismes promoteurs comme le KNFP.

### 3.2. Limites des ABCP

La principale limite des ABCP apparaît comme un obstacle tout à fait surmontable. En effet, la mutuelle, la plus nombreuse des ABCP, fait des prêts de petite taille. Ce qui ne permet pas de financer des investissements importants dans l'agriculture. De plus, les mutuelles ne peuvent pas, pour des raisons de sécurité, gérer de gros montants de liquidités. Ainsi les groupes vieux de plus de quinze ans ont recours au système financier formel pour déposer leur excédent de trésorerie.

Pour garantir leur fonctionnement dans la longue durée, les ABCP souhaitent se doter d'un cadre régulateur évolutif, compte tenu de l'accumulation financière croissante qu'elles opèrent. Avec une telle accumulation dans un pays pauvre, où la perception de la corruption est très élevée, la tentation de dilapider les fonds peut naître soit à l'intérieur ou à l'extérieur du système. De même, avec l'élargissement du réseau social constitué, le contrôle social risque de devenir de moins en moins efficace. Dès lors, une stratégie de pérennité peut être de déléguer la fonction à l'Etat. Celui-ci peut de son propre gré

vouloir réguler ces flux financiers de plus en plus importants.

Actuellement, les promoteurs et les membres des ABCP réfléchissent à l'idée de proposer une politique publique leur régissant à l'Etat haïtien. C'est dire qu'elles sont conscientes de leurs propres limites, mais à notre avis, ce transfert de pouvoir de régulation risque de les connecter au système financier officiel qui conserve la possibilité de les intégrer.

### **Conclusions**

Dans un contexte de contrainte de financement, le milieu rural d'Haïti se retrouve marginalisé par les dynamiques formelles de crédit. Tout au plus, ce milieu est peuplé de guichets de collecte d'épargne, sans réel dynamique de financement de l'investissement productif dans la principale activité économique qui y est pratiquée, à savoir l'agriculture. Dans cette démarche, même si les ABCP ne peuvent pas être considérées comme la solution miracle, elles représentent cependant une alternative pertinente pour le financement rural. Elles ont mis en place un circuit parallèle de l'argent qui s'augmente à un rythme leur permettant de financer des besoins ruraux de plus en plus importants. Cependant, la massification des cotisations qui a fait leur succès constitue une limite considérable, vu la faiblesse de leur niveau de technicité interne.

Actuellement, le circuit de l'argent institué par les ABCP ne pénètre pas encore réellement le système financier formel centralisateur. Au contraire, ces associations ont fabriqué leurs propres institutions pour réguler leur fonctionnement et faire tourner l'argent cotisé. Les innovations qu'elles ont mises en place constituent la force de leur pérennité ainsi que leur caractère sociale et solidaire. Cependant, malgré leur expansion à travers le pays, elles n'ont pas été considérées dans la stratégie nationale d'inclusion financière élaborée par la Banque de la République d'Haïti (BRH, 2014).

Définitivement, les ABCP ressemblent de manière anecdotique à des « outils financiers non identifiés (ofni) », comme c'est dit par certains observateurs de terrains en Haïti. Cependant, peuvent-ils continuer à fonctionner en vase clos ou doivent-ils se rapprocher du système financier ? La tentation s'est déjà montrée et le risque est aussi de voir ce

mécanisme de financement alternatif dériver de la réalité du terrain pour prendre la forme institutionnelle du système financier. Une autre question qui se posera bientôt, c'est de savoir quoi faire de l'excédent des cotisations qui n'est pas prêté ? Les besoins du milieu rural haïtien, dans un contexte économique centralisé, ne sont pas extraordinairement élevés. Et s'il faut développer de nouveaux investissements, une nouvelle question se pose, comment répondre aux besoins de prêts pour les investissements sans une sophistication du management des ABCP ? Autant de questions qui se posent à ces organisations de l'économie sociale et solidaire. Les réponses à ces questions doivent être pensées en ayant présent à l'esprit la nécessité de ne pas leur enlever ce qui fait leur originalité.

### **Bibliographie**

Bedard G. (1986), *Argent chaud et argent froid: la mobilisation de l'épargne locale par des institutions coopératives et son impact sur le développement local*, *Cahiers de l'Université coopérative internationale*, volume 7, p. 1-35.

Binette, J.-M. (2013), « *Projet "Système de Financement et d'Assurance Agricole en Haïti" SYFAAH* ». Document non publié, Desjardins Développement International.

BRH, (2014), *Stratégie nationale d'inclusion financière*, Port-au-Prince, Banque de la République d'Haïti.

Demoustier, D. et Colletis, G. (2012), « *L'économie sociale et solidaire face à la crise : Simple résistance ou participation au changement ?* », *RECMA (Revue Internationale de l'Economie Sociale)*, n° 235, p. 21-35.

El Abdaimi, M. (1989), « *Le financement informel. Problématique, typologie et évaluation à partir d'enquêtes à Marrakech et dans le Sud marocain* », *Revue Tiers-Monde*, tome 30, n° 120, p. 869-879.



Fass S. F. (1988), *Political Economy in Haiti: The Drama of Survival*, New Brunswick, NJ and Oxford, Transaction Books.

Garrabé M. (2007), *Economie sociale et développement*, Montpellier, Programme MED-TEMPUS.

Jean F. A. (2016), *Haïti, la fin d'une histoire économique*, autoédition, Port-au-Prince.

KNFP (2016), « L'inclusion financière par le bas : les mutuelles de solidarité en Haïti », Présentation au 6<sup>e</sup> Sommet International sur la Finance et 1<sup>ère</sup> édition FinTech, sur le thème « Financer les Infrastructures en Haïti », tenu à Port-au-Prince, 18-22 avril.

IHSI (2015), *Population totale de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015*, rapport de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, Port-au-Prince, Haïti.

IHSI (2010), *Enquête sur l'emploi et l'économie informelle*, rapport de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, Port-au-Prince, Haïti.

Ostrom E. (2010), « Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems », *American Economic Review*, volume 100, n° 3, p. 641–672.

Ostrom E. (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.

Paul B. (2016), « Le financement de l'innovation et de la productivité en milieu rural », in van Vliet, G. et al. (dir.), *Une étude exhaustive et stratégique du secteur agricole/rural haïtien et des investissements publics requis pour son développement*, Port-au-Prince, CIRAD/BID-Haïti, p. 356-392.

Paul B. (2014), « Why Should Microfinance Organizations Invest in Clients' Business Training? Empirical results from the Haitian microfinance industry », *International Journal of Management Science*, volume 2, n° 4, p. 191-202.

Paul B. (2012a), « Le changement institutionnel en Haïti, les véritables enjeux », *Recherche, Etudes et Développement*, volume 5, n° 1, p. 27-33.

Paul B. (2012b), « Comment sortir Haïti de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale ? – Une proposition de stratégie basée sur l'entrepreneuriat innovant », *Haïti Perspectives*, volume 1, n° 1, p. 37-43.

Paul B. (2011), *Le capital institutionnel dans l'analyse du changement économique et social : Application au secteur de la microfinance en Haïti*, Thèse de Doctorat de l'Université Montpellier 1 (France) en cotutelle avec l'Université d'Etat d'Haïti, soutenue le 04 janvier 2011, 500 pages.

Paul B., Poncet, C. et Vallade, D. (2014), « Capital institutionnel et économie sociale et solidaire : Quel cadre institutionnel pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Haïti? », *Haïti Perspectives*, volume 3, n° 3, p. 27-30.

Paul B., Dameus A. et Fleuristin L. (2012), « Le développement de la microfinance en Haïti : un bref aperçu historique », *Recherche, Etudes et Développement*, volume 5, n° 1, p. 34-44.

Paul B., Garrabé M. et Daméus A. (2011), « Impact de la politique d'octroi de crédits sur les comportements des emprunteurs : étude du cas de l'intermédiation microfinancière en Haïti », *Revue Management & Avenir*, n° 46, p. 277-297.

Paul B., Daméus A. et Garrabé M. (2010), « La tertiarisation de l'économie haïtienne », *Revue d'Etudes Caraïbéennes*, vol. 16, [en ligne] mis en ligne le 20 mai 2011, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/4728>.

